

le Bulletin Municipal

Eté 2023

Gardons le contact :

La Mairie

Le secrétariat est ouvert le mardi et le jeudi de 14h00 à 18h00.

Un accueil sur rendez-vous est possible en appelant au 05.49.26.48.60 (en cas d'absence, laissez un message sur le répondeur).

L'info en continue

Sur le site internet communal :

www.saintmartindebernegoue.fr

Actualités, photos, informations municipales, pratiques, quotidiennes, scolaires, agricoles/économiques et associatives.

Les urgences :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h, contacter le 05.49.26.48.60
- En dehors de ces horaires et en cas d'urgence : 07.50.55.09.54

Les élus

Echanger directement avec les élus en prenant rendez-vous au 05.49.26.48.60

- Frédéric NOURRIGEON, Maire
- Dominique MAURILLE, 1er adjoint

(Enfance, jeunesse, solidarité, services, loisirs, culture, associations)

- Pascal CLERJEAU, 2ème adjoint

(Cadre de vie, urbanisme, voirie/bâtiments, environnement/développement durable, agriculture)

Madame, Monsieur,

Je vous invite à lire ce nouveau bulletin municipal. Comme les précédents, il a été entièrement conçu par les élus et imprimé à la mairie. Je remercie les membres de la commission communication comme je remercie d'ailleurs l'ensemble des élus pour leurs investissements dans les commissions municipales.

En avril dernier, le Conseil Municipal a rendu son avis sur le PLUI-D. Cette décision met un terme à plus de deux ans de travaux réguliers et nourris en commissions comme en conseil municipal. Nous avons d'ailleurs tenu, comme nous nous y étions engagés, à ce qu'ils soient le plus transparents possible. Depuis plus d'un an vous pouvez consulter en mairie le dossier et les plans d'aménagement successifs.

Je suis aussi ravi de constater que toutes les décisions financières que nous avons prises ont porté leurs fruits. Notre bonne maîtrise du budget et de bonnes prévisions de nos charges et recettes nous permettent dès cette année de réaliser des investissements plus conséquents et ce, sans recourir à de nouveaux emprunts.

Les élus ont aussi voulu vous soutenir dans cette période économiquement compliquée en maintenant les taux de taxe foncière. Certes une légère augmentation aurait été bien vue pour le budget de fonctionnement de la commune et ses projets, mais c'est la solidarité à votre égard qui a été préférée.

L'un des grands chantiers de l'année 2023 est l'aménagement de sécurité route de

Mot du Maire

Brûlain. S'il a répondu aux objectifs de sécuriser les piétons et vélos et permettre une meilleure visibilité au stop de la route de Saint-Romans-des-champs, la vitesse des usagers reste trop importante. Vos plaintes m'ont donc amené à demander des contrôles de vitesse sur toute la commune. Soyez vigilants.

Mi-juin nous avons subi un séisme avec quelques conséquences sur la commune. Si vous constatez des fissures liées à cet événement, je vous invite à contacter le secrétariat de mairie.

L'arrivée de ce bulletin dans vos boîtes aux lettres est aussi synonyme d'une pause bien méritée des agents municipaux. Je tiens tous à les remercier car je vous assure que chacun exerce avec beaucoup de professionnalisme et un fort intérêt pour le service public rendu.

Enfin, juillet correspond également aux vacances scolaires des enfants qui ont enfin eu une année scolaire classique... Merci aux enseignants comme aux parents d'élèves qui s'investissent dans la vie de notre école.

Il me reste à vous souhaiter un bel été. Vous retrouverez d'ailleurs en fin de bulletin quelques conseils en cas de canicule. Profitez-en pour vous reposer à la Figère comme au Clan Saint-Martin.

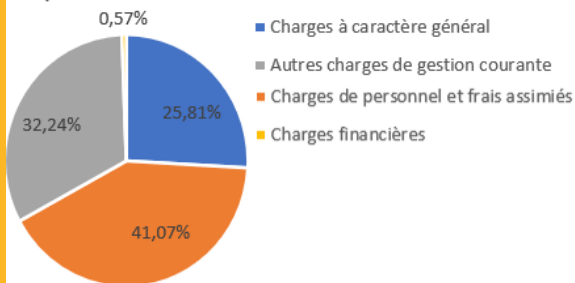
Soyez assurés de mon dévouement comme celui du Conseil Municipal.

Frédéric NOURRIGEON,
Maire

Résultat du budget de fonctionnement 2022

Les recettes de l'exercice se montent à **586 148,32€** soit + 10,72% par rapport à 2021. Le taux d'exécution c'est-à-dire le % des recettes reçues par rapport aux montants estimés est de 99,71% (soit une très bonne évaluation des recettes). Avec 64,16% provenant des impôts et taxes et 30,05% des dotations de l'état (respectivement 67% et 26% en 2021), la commune en demeure trop dépendante.

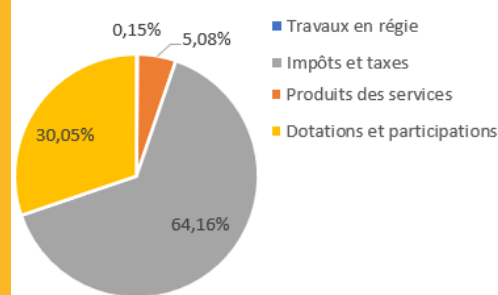
Dépenses de fonctionnement 2022



Lorsqu'elle en aura la capacité financière, les élus devront réfléchir à des investissements permettant de générer des recettes.

Les dépenses de la commune sont de **521 928,18€** soit - 2,04% par rapport à 2021. Le taux d'exécution de 88,78% est aussi très satisfaisant. La principale difficulté a été d'évaluer au plus juste les dépenses en matière d'électricité vu le contexte incertain. Le **budget de fonctionnement** affiche donc un résultat excédentaire de **64 220,14€** sur l'année 2022.

Recettes de fonctionnement 2022



Analyses financières

Après deux années financièrement difficiles notamment en raison d'une trésorerie trop faible, les indicateurs sont à nouveau tous au « vert ». La santé financière de la commune qui s'est encore améliorée en 2022 reste encore fragile mais le Centre des Finances Publiques confirme que la gestion menée est saine, sincère et contenue, ce qui laisse présager pour 2023 une continuité positive. 3 ratios significatifs :

Fonds de roulement : Le fonds de roulement est la trésorerie dont dispose la collectivité pour régler ses achats, rémunérer son personnel ou pour diverses autres charges, alors qu'elle n'a pas encore encaissé toutes ses recettes. En 2022, le FDR était de 32 jours soit 56€ par habitant. En 2020, il était de 13 jours et 21€ par habitant.

Capacité d'Autofinancement (CAF) : Elle correspond à ce qui reste à la collectivité une fois qu'elle a acquitté l'ensemble de ses charges réelles et encaissé la totalité de ses produits de fonctionnement réels. Elle constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements. La CAF a augmenté de 38,18% entre 2020 et 2022 (+ 64,67% / 2019).

Capacité de désendettement : La capacité de désendettement indique le nombre d'années de CAF nécessaires à la collectivité pour rembourser ses dettes. L'endettement est considéré comme maîtrisé lorsque le seuil se situe entre 3 et 6 ans. En 2022 la capacité de désendettement était de 5,09 ans (10,85 ans en 2019).

Au cours du 3ème trimestre, le Centre des Finances Publiques réalisera à la demande du Maire une étude prospective de la commune. Cette analyse qui consiste à explorer l'avenir à partir d'une situation présente, permettra de définir un certain nombre de scénarios d'évolution possible et ainsi permettre aux élus de connaître les financements possibles des projets indispensables à mener (isolation des bâtiments publics, remplacement chaudière fioul, etc.).

Budgets primitifs 2023

Le budget de fonctionnement 2023 est estimé à **663 314,84€**. Du côté recettes, nous devrions recevoir 189 111€ de dotation (+7,3%) et 378 894€ d'impôts et taxes (Cf. point imposition). Du côté des dépenses le poste le plus important reste celui lié aux charges de personnel (estimé à 227 680€) suivi par les charges à caractère général (205 974 €).

Le budget d'investissement est estimé à **176 441,18€**.

Les principaux investissements sont l'aménagement de la route de Brûlain, la rénovation du hall et des sanitaires du Foyer Rural, le remplacement de menuiseries bois par du PVC, le remplacement d'un ballon d'eau chaude et d'un robot coupe au restaurant scolaire. Un budget de 6000€ (hors subvention à recevoir) est consacré aux diagnostics énergétiques nécessaires dans le cadre des objectifs du décret éco-tertiaire.

Taxes foncières : maintien des taux pour 2023

L'Etat a décidé de revoir à la hausse les bases fiscales augmentant ainsi mécaniquement le produit fiscal de 19 240€. Les élus ont considéré que, dans le contexte économique actuel, il serait très pénalisant d'augmenter également les taux des taxes foncières bien que ces taux soient parmi les plus bas des 40 communes de Niort Agglo.

A noter : le taux de taxe d'aménagement est également maintenu à 3%.

Etat des créances...

Au 31/12/2022, le montant des sommes dues à la commune était de **2 532,48 €**. 95,96% sont liées à l'école (Cantine, Garderie).

Le recouvrement est assuré par le centre des finances publiques. Toutefois, les membres de la commission Budget en assurent un suivi.

Tarifs école

A la rentrée de septembre, le tarif de la cantine sera de 2,80€ au lieu de 2,60€ (coût de revient 7,20€). La participation des familles au coût des Temps d'Activité Périscolaire sera de 4€ par mois et par enfant (au lieu de 3€). A noter que le reste à charge pour la collectivité est de 31,17€ par enfant pour les TAP.

Les investissements 2023

Cette année, la commune réalise deux chantiers importants : un aménagement de sécurité route de Brûlain et la rénovation du hall et des sanitaires du Foyer Rural. Ces projets ont monopolisé bon nombre d'élus. Pascal CLERJEAU-Adjoint et les élus de la Commission Cadre de vie, Environnement et bâtiments pour la partie technique ; le maire et les membres de la commission budget / subventions pour la partie finance. Notons également l'implication très forte du personnel communal à savoir Karine BLUTEAU, secrétaire de Mairie pour le volet administratif ainsi que Joël LYS, Jean-François ROBIN qui réaliseront une bonne partie des travaux du foyer rural. La combinaison et l'investissement de tous permettant ainsi à la commune de réaliser des projets plus conséquents tout en maîtrisant les coûts.

Un aménagement de sécurité route de Brûlain :

Plusieurs constats ont amené les élus à mener ce projet : Tout d'abord, la dangerosité du carrefour entre la route départementale 104 (route de Brûlain) et la route de Saint-Romans-des-Champs. Les usagers en provenance de la route de Saint-Romans-des-Champs étaient en effet contraints de beaucoup s'avancer sur la route départementale pour voir les usagers en provenance de Brûlain. De plus, le rétrécissement de chaussée dont celui à l'angle de ce carrefour en direction de Brûlain, induit par les constructions, ne permettent pas un passage sécurisé des piétons et des deux roues se rendant ou en provenance de l'école, de la mairie et de la salle des fêtes. Enfin, une problématique de vitesse élevée. S'agissant d'une route départementale à aménager, l'étude a été menée par le service des routes du Conseil Départemental. L'infrastructure de ce projet est terminée. Toutefois quelques améliorations sont à l'étude afin de tenir compte du retour du voisinage. Le coût de cet aménagement réalisé par la société KGV est de 21 689,30€. Après déduction des subventions du Conseil Départemental et de Niort Agglo, le reste à charge pour la commune est de 5 742,43€ (soit 26,4%).



De nouveaux jeux à la figère :



Arrêté préfectoral du 22 mai 2023 sur les feux

Les déchets verts issus de la tonte des pelouses, de fauchage, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillage, d'abattage, du ramassage des feuilles mortes, qu'ils soient produits par les particuliers, professionnels ou collectivités sont interdits toute l'année.

Le brûlage
des déchets
verts
est interdit



Rénovation du Foyer Rural :

Les usagers du Foyer Rural vous le diront : la rénovation du hall et plus particulièrement des sanitaires ne sont pas un luxe.



Cette partie du bâtiment, non isolée, aux menuiseries datant de sa construction (1962) et aux murs détériorés était l'une des priorités du Conseil Municipal. Le réaménagement des sanitaires a été dessiné par les élus qui ont également assuré la coordination des travaux dont certains sont menés par des artisans locaux et d'autres par les agents municipaux. La commune remercie plus particulièrement Pascal CLERJEAU, Philippe LAIDET et Fabrice MILLASSEAU. Le coût HT de cette opération est estimé à 43 608,39€. Le reste à charge pour la commune après subventions (Etat, département, Niort Agglo) devrait être seulement de 8 721,68€ soit 20% (un projet ne pouvant recevoir plus de 80% de subvention).

NIORTAGGLO *Le PLUI-D - Où en sommes-nous ?*

communauté
d'AGGLOMÉRATION
DU NIORTAIS



ENSEMBLE,
CONSTRUISONS
NOTRE TERRITOIRE

PLUI-D

UNE VISION PROSPECTIVE ?

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) est le document qui traduit un projet global d'urbanisme et d'aménagement applicable à toutes les communes du territoire de l'agglomération du Niortais. Il rappelle le fonctionnement et les enjeux en matière d'aménagement du territoire, construit un projet de développement respectueux de l'environnement et formalise ce projet dans des règles d'utilisation du sol. Le PLUI-D décline le projet de territoire partagé en assurant la cohérence entre les politiques nationales, régionales et territoriales d'aménagement et les spécificités du territoire. Le PLUI-D dote finalement le territoire d'une vision prospective à 10 ans en matière de logements, de développement économique, d'agriculture, de mobilité, d'offre en équipements, de préservation du cadre de

vie, de respect de l'environnement et de protection des paysages... Tous ces éléments et documents associés sont résumés dans le compte-rendu du Conseil Municipal du 24 avril dernier que vous pouvez venir consulter en mairie ou sur le site internet de la commune.

POURQUOI SOMMES-NOUS CONTRAINTS EN MATIÈRE DE ZONES CONSTRUCTIBLES ?

La consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers par l'artificialisation croissante des terres est le résultat de la pression foncière, de l'étalement urbain et de l'urbanisation diffuse. La lutte contre la consommation excessive d'espaces est un objectif prioritaire des dernières orientations gouvernementales notamment au regard du plan biodiversité et son objectif de zéro artificialisation nette. Le potentiel foncier des communes est contraint par les objectifs du SCOT (Schéma de Cohérence territoriale) approuvé le 10 février 2020. Le SCOT est le document d'urbanisme qui détermine l'organisation spatiale et les grandes orientations en matière de développement d'un territoire. Ses objectifs en matière de potentiel foncier dépendent du SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) qui est défini par la Région. Ce document de planification qui, à l'échelle régionale (Grande région), précise la stratégie, les objectifs et les règles fixées dans plusieurs domaines de l'aménagement du territoire en tenant compte des mesures gouvernementales.

Pour notre commune, le potentiel foncier pour les 10 prochaines années est donc seulement de 0,82 hectares en densification et de 1,91 hectares en extension. Sans compter sur la densification (division de parcelle), c'est donc un potentiel de 20 nouveaux logements que nous avons sur la commune. Les élus veilleront à ce que les terrains qui seront constructibles avec la mise en place du PLUI le soient effectivement. Le cas échéant, ils pourront demander une révision du zonage.

QUEL A ÉTÉ L'AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL ?

Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement avec 12 voix « pour » et 1 abstention. Toutefois, les élus ont émis des réserves sur le volet mobilité dont les réponses apportées suite à l'avis du Conseil Municipal du 3 octobre 2022 sur le POA déplacement ont été jugées non satisfaisantes. Globalement, ils ont donc demandé qu'un effort particulier soit fait en faveur des petites communes qui ne peuvent bénéficier des services courants proposés par Niort Agglo. La mobilité est un budget important pour Niort Agglo. Or, la commune ne dispose que du transport scolaire et du transport à la demande.

Le Conseil Municipal a donc demandé un effort de l'Agglo pour compenser l'absence de ligne régulière de bus en vue de favoriser la mobilité de ses concitoyens et des élèves de son école à savoir la gratuité des sorties scolaires. Ils ont également demandé que les investissements qui seraient nécessaires à une liaison cyclable entre la commune et Prahecq soient intégralement pris en charge par la Communauté d'Agglomération du Niortais. Il ne peut y avoir le même effort demandé aux villes de cœur d'agglo qui bénéficient de tout, aux communes d'équilibre déjà bien dotées et aux autres communes qui ne bénéficient pas de services alors que leurs administrés y contribuent financièrement.

QUELLES SONT LES PROCHAINES ÉTAPES ?

Le Plui-D ayant été approuvé par les 40 communes de Niort Agglo, le projet rentre dans la phase de l'enquête publique. Elle se déroulera du 4 septembre à 9h au 5 octobre à 17h. Le commissaire enquêteur sera présent sur la commune le jeudi 14 septembre de 15h à 18h à la mairie. Les observations et propositions pourront être déposées sur les registres d'enquêtes, sous format électronique ou par courrier postal (toutes les modalités sont consultables sur le panneau d'affichage légal de la mairie). A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur remettra son rapport et ses conclusions. Enfin, début 2024, le PLUI-D sera approuvé.

QUE SE PASSERA T'IL APRÈS SON APPROBATION ?

Dès son approbation, le PLUI-D s'impose à tous, particuliers, entreprises, administrations, etc. et servira de référence à l'instruction des demandes d'occupation et d'utilisation du sol tels que les permis de construire, d'aménager ou de démolir.

Réglementation sur les murs

(PLUI - A compter de 2024)

En bordure des voies :

- Mur en maçonnerie enduit sur toutes ses faces
- Mur en pierre apparente ou recouvert d'un enduit
- Mur bahut surmonté ou pas d'un autre élément s'intégrant à la construction et au paysage urbain
- Clôture végétale réalisée dans le cadre d'une opération d'ensembles.

En limite séparative :

- Mêmes prescriptions que celles édictées en bordure des voies
- Grillage doublé ou non d'une haie de plantes grimpantes
- Clôture végétale
- Clôture bois à claire-voie ou non doublée ou non d'une haie de plantes grimpantes.

Du côté de l'école...

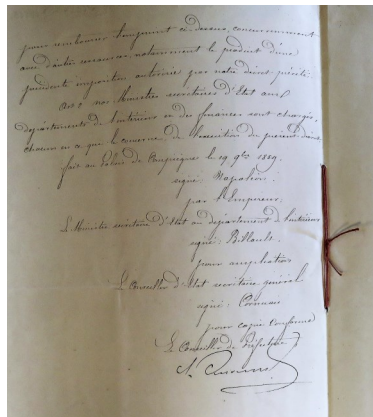
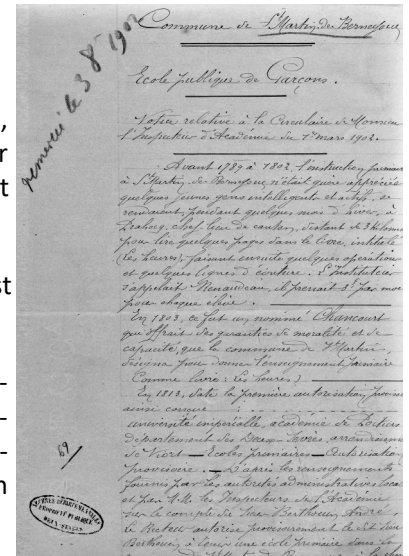
Mais quelle est l'histoire de notre école communale ?

De 1789 à 1802 l'instruction primaire n'était guère appréciée à St Martin de Bernegoue, aussi, quelques gens intelligents et actifs se rendaient quelques mois d'hiver à Prahecq pour lire quelques pages dans le livre intitulé « les heures », faire quelques opérations et quelques lignes d'écriture. L'instituteur s'appelait Renaudeau et prenait 3FrS par élève.

1803 un nommé Chancourt, possédant toutes les qualités de moralité et de capacité est désigné par la commune pour donner l'enseignement primaire à St Martin.

1813 la première autorisation provisoire venant de l'Université Impériale, académie de Poitiers, département des Deux Sèvres, arrondissement de Niort est donnée au Sieur Berthouin André pour tenir une école primaire à St Martin de Bernegoue à condition de se conformer à tous les statuts et règlements de l'Université Impériale et jusqu'à l'obtention d'un diplôme définitif. Le livre de lecture utilisé : « Les heures ».

1824 le Sieur Berthouin est remplacé par Jean Geoffriault, pourvu d'un brevet du 3ème degré pour enseigner chez lui. Sa rétribution : argent, mesures de blé, vin ou bois. Toujours le même enseignement : lecture, les 4 opérations et l'écriture.



1832 Jean Geoffriault est autorisé par Mr le Recteur de l'académie de Poitiers à exercer les fonctions d'instituteur dans la commune de St Martin de Bernegoue avec une rétribution de 200frs. La commune payait 40FrS à l'instituteur pour loyer de maison d'école, dépourvue de mobilier scolaire, cour et cabinet d'aisance.

De 1833 à 1859 Mr Geoffriault dirige l'école mixte. La méthode d'enseignement devient plus étendue : lecture dans « les heures », le testament, les manuscrits, la grammaire, la géographie et la solution de divers problèmes.

1860 La commune fait l'acquisition d'un immeuble qui, après de nombreuses réparations, devient un établissement convenable pour maison d'école avec du mobilier scolaire, une cour, un cabinet d'aisance et un jardin. L'école mixte est divisée par une cloison. Cette construction est aujourd'hui une maison d'habitation située à l'angle de la rue de la vieille école et la rue de la Figère.

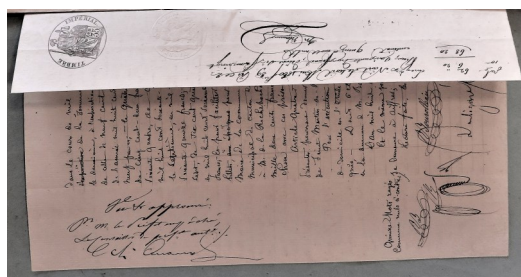
1865 Mr Geoffriault, toujours instituteur, ex sacristain et chantré à l'église est admis à faire valoir ses droits à la retraite et est remplacé par son fils Jean Geoffriault.

1871 Mr Bidault Jean Baptiste est appelé à remplacer Mr Geoffriault fils qui a reçu une nomination pour l'école publique de la commune d'Arçais. Il sera remplacé en 1874 par Mr Senné Félix. Mr Bidault étant nommé à l'école de Veruyes.

L'école de la commune de St Martin de Bernegoue est restée mixte jusqu'au 22 septembre 1884, date de la première nomination d'une institutrice.

1886 Construction de la mairie sous une architecture Jules Ferry intégrant une école de filles et une école de garçons de part et d'autre.

La reconstitution de cet historique a été effectuée par l'instituteur public Mr Félix Senné le 29 septembre 1902.



Le saviez-vous ?

Cet article a été proposé par Annick CHAIGNE une habitante de la commune passionnée par son histoire. Nous la remercions. Si, vous aussi, vous voulez proposer un article, contacter le secrétariat de mairie.

Rentrée scolaire 2023-2024 :

(Effectifs prévisionnels)

Saint-Martin-de-Bernegoue :

- Mme BABIN : 7 Petites sections + 14 Moyennes
- Mme DEBENAIS : 22 CE2
- Mme BEAUDE : 8 CM1 + 14 CM2

Juscorsps :

- M. NEURY : 10 Grandes sections + 11 CP
- Mme GONNORD : 5 CP + 17 CE1

Temps d'Activités Périscolaires

La commune recherche des animateurs les mercredis de 10h45 à 12h.

Merci de contacter la mairie.

Le jeu des 1000€ à St Martin !

La commune de Saint-Martin-de-Bernegoue a accueilli l'équipe du « Jeu des 1.000 € » animé par l'incontournable Nicolas Stoufflet, le mercredi 5 avril 2023 en fin d'après-midi : les cinq émissions enregistrées ont été diffusées sur la radio France Inter du lundi 24 au vendredi 28 avril.

Entre 250 et 300 personnes ont assisté aux enregistrements, au foyer rural. Pour le spécial jeunes, diffusé chaque mercredi, vingt-cinq enfants et adolescents du primaire au lycée se sont avancés vers l'estrade du foyer rural pour la sélection, avec des réponses à main levée : Anya, en CM2 à François, et Arthur, en CM1 à Niort, ont gagné le droit de se mesurer aux questions.



Chez les adultes, le public a répété « ban-co, ban-co, ban-co... » à chaque fois, preuve que les quatre « couples » sont allés loin. Les « su-per, su-per, su-per » ont aussi résonné. Notamment pour encourager Chantal Pélissier-Ténot et Jean-Paul Reginensi, retraités de La Mothe-Saint-Héray et de Magné : les deux, qui se sont « bien complétés » derrière les micros, étaient déjà arrivés en finale par le passé. En vain.

Merci à Dominique Maurille à l'origine de la venue de l'équipe du Jeu des 1.000 €. Le premier adjoint au maire voyait en ce rendez-vous qui a duré deux heures et demie « un succès complètement inespéré ! »



Rallye « 3ème Niort Classic »

L'ASA 79 organisait les 06-07 mai 2023 la 3ème édition du Niort Classic Rallye de régularité historique VHR FFSA, pour un parcours de plus de 400Km réunissant environ une 100aine de voitures, départ de Niort et arrivée à Chauray.

Nous avons eu le plaisir de les accueillir pour un prologue à Saint Martin de Bernegoue, le vendredi 5 mai à partir



de 18h00 dans la cour de l'atelier municipal. Beaucoup de personnes ont pu venir admirer toutes ces belles et anciennes voitures.

Le Vainqueur de cette édition 2023 fut Mr Brignon avec sa Porsche 944 Turbo Cup.



Cérémonie du 8 mai



La cérémonie du 8 mai a été l'occasion de remettre la croix du combattant à Messieurs Pierre SOURISSEAU (ancien Maire) et Michel FAZILLEAU. Une plaque a également été déposée sur la tombe de M. Remy ROBIN, ancien combattant et ancien Président de l'Union des Anciens Combattants de la commune. Les élus remercient l'ensemble des personnes présentes (plus de 80), et plus particulièrement M. FREDON - Maire honoraire, Mme LAUTARD - commandant de l'Armée de l'Air, M. PROVOST - Capitaine de l'armée de Terre.

Des enfants de l'école primaire étaient également présents. Ils ont lu avec beaucoup d'attention le message du Président de l'association des Anciens Combattants. Monsieur le Maire les a félicités et a remercié leur enseignante, Mme BEAUDÉ.



Félicitations au Gaec du Logis d'en Bas

Lors du dernier concours général agricole de Paris, le Gaec du Logis d'en bas a présenté Ophélie 4 ans, blonde d'Aquitaine et Tony son veau de l'année. Ophélie a été classée 4ème. Pour une première participation, le Gaec n'est pas monté sur le podium mais cette 4ème place de FRANCE reste une TRES belle récompense pour l'exploitation mettant ainsi en valeur le travail quotidien effectué et le respect de ses bêtes. Le Gaec a également obtenu plusieurs prix lors du concours de Lezay dont le 2ème pour les vaches suitées, le 1er prix et champion dans les catégories Mâle espoir et Mâle adulte.



Commune de **St-Martin-de-Bernegoue**

BOUGEZ AVEC TANLIB !

**MON BUS
100% GRATUIT**
LIGNE 18

 Niort <-> Praheq
 Praheq <-> Chef-Boutonne
 Ligne de la Région
 Nouvelle Aquitaine

**LIGNES
SCOLAIRES**

 Ouvertes à tous
 Inscription
 obligatoire

**TRANSPORT
PMR**

 Service de porte à porte
 sur réservation
 Bénéficiaire d'une carte
 MDPH >80%

COVOITURAGE

 Site de covoiturage
 covoiturage-tanlib.fr
 NOUVEAU
 2 points de covoiturage
 «Ether» & «Figères»

**TRANSPORT
À LA DEMANDE**

 Sur réservation en
 correspondance
 avec la ligne 18 à l'Arrêt
 Praheq Centre-Bourg

 Ligne de Proximité
 Desserte jour de marché
 à Praheq
 Aire: TAD
 St-Martin-De-Bernegoue Ecole Mairie

**A DEUX
ROUES**

 Essai gratuit
 Service de location
 Vélo / Vélo Cargo
 Trottinette

 Abri Vélo sécurisé
 à Praheq Centre-Bourg
 et Fors-Eglise

Agence Tanlib

05 49 09 09 00

 niort agglo
 Agglomération du Niortais

 transdev
 the mobility company

tanlib

Transport à la Demande :

Un 2ème point de ramassage est mis en service.

La commune étant tout en longueur, les élus ont obtenu un second point de ramassage à la pointe de l'Ether (proche du lieu-dit l'Oignon) en plus de celui déjà existant à la Mairie.

Comment réserver le Transport à la Demande ?

Une réservation sera donc nécessaire préalablement au 0 800 00 78 79 (appel gratuit). Vous pouvez faire vos demandes de réservation 4 semaines avant votre départ. Vous pouvez aussi réserver 1 jour avant votre départ jusqu'à 12h30.

A compter de septembre, un transport tous les jeudis matin de la commune à la brèche :



A l'initiative des élus de la commune, un transport spécifique sera mis en place tous les jeudis matin. Il desservira, en fonction des demandes, uniquement notre commune, celle de Brûlain, celle de Saint-Romans-des-Champs et Juscors et se rendra directement place de la brèche à Niort. L'heure d'arrivée à la brèche est programmée pour 9h30 et l'heure de départ de la brèche à 11h30, ce qui vous laissera 2 heures sur place pour vous rendre par exemple au marché de Niort. Ce service fonctionnera sur la base du Transport à la Demande (Cf. article précédent). La date de démarrage de ce service n'est pas connue au moment où nous éditons le bulletin. Vous en serez informé via le site internet de la commune, les panneaux d'affichage et par la presse.

La date de démarrage de ce service n'est pas connue au moment où nous éditons le bulletin. Vous en serez informé via le site internet de la commune, les panneaux d'affichage et par la presse.

Un bibliobus tous les 15 jours

La commune s'est associée au projet initié par la CAN pour le lancement de la desserte du bibliobus. Ce dernier sera présent sur le parking de l'école le mardi toutes les 2 semaines, de 15h30 à 17h30. Les dates de cet été sont le 11 et 25 juillet puis le 8 et 22 août. Le fonctionnement perdurera évidemment à la rentrée de septembre. Le bibliobus donnera accès à l'emprunt de livres, de DVD et de CD pour tous les âges. Le bibliobus donne accès à environ 1 500 documents consultables sur place ou en retrait (prêt de 1 mois renouvelable 1 fois). Vous aurez la possibilité de réserver, sur place ou en ligne, un ouvrage non disponible dans le bibliobus. Ce service est gratuit. Il nécessite toutefois une inscription à la médiathèque. Elle peut se faire sur place (prévoir pièce d'identité et justificatif de domicile). Vous aurez alors accès à toutes les médiathèques et bibliothèques du réseau de NIORT AGGLO.


terra aventura
 Geocaching Nouvelle-Aquitaine

QU'EST CE QUE C'EST ?

Campagne, bord de mer, montagne, à pied, à vélo ou même de nuit, TERRA AVENTURA est une activité de pleine nature gratuite, qui permet de trouver facilement une balade

ou respirer un grand bol d'air.

COMMENT JOUER ?

Munis de l'application 100% gratuite, partez à l'aventure sur plus de 550 parcours en Nouvelle-Aquitaine par le géocaching, et laissez-vous surprendre par de superbes découvertes! Des QR codes sont dissimulés dans la nature.

LE BUT ?

Découvrir leurs emplacements et les trésors qu'ils génèrent ! Dans les caches de TERRA AVENTURA vivent les Poïz, des petits personnages, à débusquer ! Pour les découvrir, c'est simple: choisir un parcours et ensuite se laisser guider en répondant aux énigmes tout le long du chemin ! A vous de jouer en famille ou entre amis cette activité mêle le SPORT (suivant le niveau de difficulté choisi), la CULTURE avec la mise en valeur des richesses et savoir-faire de la Nouvelle Aquitaine (contes et légendes, art, gastronomie,..) et AVENTURE-JEU avec des anecdotes pleines d'humour !

VOUS N'AVEZ PAS DE SMARTPHONE ?

Vous pouvez imprimer la feuille de route du parcours, de chez vous ou depuis un office de tourisme, mais il vous faudra vous munir d'un GPS !

Des nouveaux services



EVE, STYLISTE, VISAGISTE, BARBIÈRE ITINÉRANTE

Présente tous les vendredis de 9h30 à 16h sur le parking de l'école municipale

Eve B. Hair&Barber Truck vous accueille dans son camion atypique, moderne et chaleureux qui a tout le confort et les services d'un salon de coiffure classique (Pour elle / Pour lui)

Eve B. Hair & Barber truck

07 80 35 01 91 contact@hair-barber-truck.com



TARLÉ
DISTRIBUTION

DEPUIS 25 ANS À VOTRE SERVICE.

A compter de septembre,

Distributeur en libre service à la Figère



SAC VRAC PALETTE GRANULÉS DE BOIS

FACILE - RAPIDE - ÉCONOMIQUE - QUALITATIF - PROPRE - SÉCURISANT



Tél : 05 45 21 70 29
Email : energie@tarledistribution.fr
Site : www.tarle-distribution.fr

La féerie des ongles

Jocelyne Didier
Prothésiste ongulaires certifié

Domicile :
7 Allée du jardin de la Figère
79230 St-Martin-de-Bernegoüe

Tel : 06.83.53.14.78
@ : lafeeriedesongles.jd@gmail.com



Restez informé...



Localiti
Votre information locale en temps réel

IMPORTANT


Kréateur Troupe de magiciennes et de magiciens amateurs présente son spectacle

À QUI LE TOUR?

dynamique, humoristique, surprenant

SAMEDI 2 DÉC. 2023 - 20h30
Foyer rural de St-Martin-de-Bernegoüe

Téléphone 06 79 21 81 71
Tarifs : adultes 10€ - Jusqu'à 12 ans 6€




En période de fortes chaleurs ou de canicule

Personne âgée

Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et ...


- Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.
- Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
- Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...).
- Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.
- Je donne de mes nouvelles à mon entourage.



Enfant et adulte

Je bois beaucoup d'eau et ...

- Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.
- Je ne reste pas en plein soleil.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
- Je ne consomme pas d'alcool.
- Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.
- Je prends des nouvelles de mon entourage.



ALCORONATE © Alamy / Chaboud - Réf. 266070044

Clan Saint-Martin :

Cet espace de fraîcheur et de détente est en libre accès. Vous le trouverez sur votre gauche en sortant de la commune en direction de Brûlain. Merci de respecter le site (les feux sont interdits).



Du côté de l'agenda...

Septembre		
02-sept	ACCA - Concours de palets	La Figère
16-sept	ATS - Fête des 20 ans	Jardins ATS
Octobre		
07-oct	E VIE DANSE - Concours de pétanque	La Figère
13-oct	ARBRE - Marché des producteurs	La Figère
14-oct	ARBRE - Nettoyons la nature	Commune
14-oct	FOYER RURAL - Assemblée Générale	Foyer Rural
21 au 29-oct	FOYER RURAL - Exposition photos	Foyer Rural
Novembre		
04-nov	ACCA - Concours de palets	La Figère ou FR
11-nov	Mairie - Cérémonie	Mairie
24 au 26-nov	WHY NOTES - Spectacle	Foyer Rural
Décembre		
02-déc	Cab' A Rires - Spectacle 100% Magie	Foyer Rural
15-déc	FOYER RURAL - Spectacle de Noël (enfants)	Foyer Rural